



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
5 octobre 2001

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 2 octobre 2001, à 10 heures

Président : M. Barnwell (Guyana)
(Vice-Président)

Sommaire

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-55966 (F)

* 0155966 *

La séance est ouverte à 10 h 10.

1. **M. Valdivieso** (Colombie) note que la session s'est ouverte dans un contexte inédit marqué par l'incertitude provoquée par les attaques terroristes du 11 septembre. Ces événements tragiques ont changé les données. La mondialisation et l'interdépendance ayant montré leurs limites, la coopération apparaît plus que jamais comme la seule solution aux problèmes économiques et financiers internationaux.

2. Les perspectives économiques mondiales ne sont pas très bonnes, surtout pour les pays en développement. Le ralentissement économique a eu des effets sur le commerce mondial, annulant les efforts de croissance et de développement de nombreux pays. Sous l'effet de la baisse des exportations, de la faiblesse des cours des produits de base, de la stagnation des flux financiers, notamment, les pays en développement subissent les conséquences du ralentissement économique que connaissent les pays développés. À la crise financière de la fin de la décennie viennent s'ajouter les retombées du ralentissement économique dans les pays développés, ainsi que les répercussions des tragiques événements survenus aux États-Unis.

3. Dans ce contexte particulièrement défavorable, la Conférence internationale sur le financement du développement a pour mission de redéfinir les enjeux économiques, financiers et commerciaux internationaux et de profiter de cette occasion unique de constituer une nouvelle alliance mondiale pour le financement du développement. Il importe de coopérer pour trouver des solutions communes qui permettront de réduire la vulnérabilité des économies des pays en développement, liée à l'instabilité des ressources extérieures et à un accès inégal aux marchés privés des capitaux, et de renforcer le système financier mondial afin qu'il serve les intérêts de tous et conduise à la réalisation des objectifs de développement fixés par la communauté internationale. La délégation colombienne souligne à cet égard les initiatives intéressantes, recensées dans le rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement (A/55/1000), que le Comité préparatoire de la Conférence devra examiner sérieusement.

4. La principale difficulté pour les pays en développement, notamment les pays à revenu intermédiaire comme la Colombie, consiste à atteindre les objectifs de croissance économique et de développement durables dans un contexte international peu favorable, caractérisé par la mondialisation et l'interdépendance. La

Colombie a modernisé ses institutions, ouvert son économie, dynamisé son secteur privé, décentralisé ses pouvoirs publics et augmenté la participation de la société civile en vue d'exploiter les possibilités offertes par la mondialisation. Elle reconnaît que chaque pays est responsable de son développement, mais note que l'interdépendance fait que les pays sont plus touchés par les actions d'un pays donné et que la mondialisation accentue les problèmes de la société moderne. Il est donc urgent d'agir ensemble pour diminuer l'impact de cette situation sur l'économie de tous les pays.

5. La prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doit avoir comme priorité de donner à tous les pays les moyens d'atteindre une vraie croissance économique et un véritable développement social. Il faut supprimer les barrières protectionnistes afin de faciliter l'accès aux marchés des produits en provenance des pays en développement.

6. En matière de développement durable, la communauté internationale doit également évaluer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui a eu lieu il y a près de 10 ans. Les progrès accomplis depuis l'adoption de la Déclaration de Rio et d'Action 21 sont limités. La Colombie reste résolue à appliquer les principes de Rio et à atteindre les objectifs énoncés dans Action 21. Elle a déjà fait beaucoup, mais le chemin vers le développement durable est encore long. La réussite du Sommet mondial pour le développement durable dépendra des engagements que prendront les États Membres. Dans cette perspective, la Colombie a déjà prévu d'effectuer une évaluation nationale.

7. L'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies constitue un thème majeur des travaux de cette Commission. Ces activités, neutres et universelles, ne reçoivent toujours pas l'appui financier nécessaire pour que les efforts déployés aboutissent. La Colombie espère que l'examen triennal sera constructif et que les engagements pris par tous dans la Déclaration du Millénaire recevront un appui suffisant pour que l'ONU puisse aider les pays à atteindre leurs objectifs en matière de développement.

8. **M. de Moura** (Brésil) s'associe à la déclaration faite la veille par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

9. L'incertitude, qui caractérise l'économie mondiale, marquée par un ralentissement de la croissance, du commerce et des investissements étrangers directs, a été accentuée par les attaques terroristes du 11 septembre. Le Fonds monétaire international (FMI) a révisé à la baisse ses prévisions de croissance économique mondiale pour 2001. La Banque mondiale affiche le même pessimisme et déclare que ce sont les pays en développement qui souffriront le plus de la situation.

10. Dans un contexte de mondialisation, seules des politiques nationales adaptées, associées à une coopération internationale, peuvent permettre de sortir de l'impasse en tenant compte des intérêts de tous. Il est donc fondamental de renforcer la participation des pays en développement au processus de prise de décisions, surtout au sein des institutions financières.

11. Le Brésil a adopté un système de taux de change flottants sans que les prix en subissent les effets, grâce à un système de contrôle de l'inflation. Sa politique budgétaire a été renforcée; ses exportations et sa production industrielle ont augmenté et le chômage urbain a baissé. Il considère donc qu'il peut surmonter les difficultés à venir, mais rappelle que, dans un contexte de mondialisation, un environnement international favorable est déterminant pour la croissance et la stabilité économiques.

12. Les nouvelles négociations commerciales multilatérales peuvent jouer un rôle clef dans la revitalisation du commerce mondial, à condition qu'elles soient axées sur le développement. Malheureusement, les secteurs qui présentent un intérêt à l'exportation pour les pays en développement ne sont pas soumis aux mêmes conditions que les autres secteurs. Le protectionnisme reste une pratique répandue et continue de faire obstacle aux exportations des pays en développement. S'agissant de l'agriculture, les pays développés ont le droit de subventionner lourdement leurs produits, ce qui crée des conditions de marché déloyales dans des secteurs où les pays en développement sont compétitifs. Il est donc difficile de penser que le lancement des nouvelles négociations commerciales sera appuyé par un grand nombre de pays, à moins que l'on se mette d'accord sur un projet précis et ambitieux pour le secteur agricole. Le Brésil souhaite aussi que les mesures antidumping, conçues pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales, mais utilisées à des fins protectionnistes, soient réexaminées.

13. Le Brésil est également préoccupé par le déséquilibre qui caractérise la relation entre les accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et l'accès aux médicaments, et souhaite qu'on arrive à un compromis entre les objectifs du secteur privé et l'intérêt public, à savoir rendre les médicaments indispensables à la vie accessibles à la population.

14. La coopération internationale est un autre outil qui subit les effets du ralentissement économique. Le Brésil s'inquiète de voir les niveaux de l'aide publique au développement (APD) baisser, sachant que certains pays ne peuvent ni attirer les investissements privés ni emprunter de l'argent à des banques privées. La baisse de l'APD a également porté atteinte aux activités opérationnelles des Nations Unies, malgré les efforts soutenus déployés par les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies pour augmenter leur efficacité et optimiser leurs résultats.

15. L'allègement de la dette est un autre moyen d'aider les pays en développement. Le Brésil soutient l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et considère qu'elle devrait être mise en oeuvre selon deux principes. Les ressources ainsi libérées devraient servir à financer des programmes d'élimination de la pauvreté, et l'Initiative doit être financée par des ressources nouvelles et supplémentaires, c'est-à-dire ni par d'autres initiatives en faveur des pays à faible revenu, ni en augmentant les taux d'intérêt pour les pays qui empruntent auprès d'institutions financières internationales.

16. Sachant que seuls un environnement international favorable et des politiques nationales adaptées permettront de surmonter la situation actuelle, la Deuxième Commission doit réexaminer les principales questions économiques et recenser les domaines de coopération.

17. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine, mais souhaite souligner quelques problèmes spécifiques au groupe des pays en développement sans littoral.

18. La mondialisation renferme des espoirs de prospérité qui ne se sont toujours pas concrétisés, puisque, malheureusement, les chances ne sont pas les mêmes pour tous. Elle profite seulement aux riches et aux puissants qui ne représentent qu'une petite proportion de la population mondiale. Cet ordre économique

mondial injuste ignore les intérêts et les problèmes de la majorité de la population mondiale, à savoir les pays en développement, notamment les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral. Cette injustice doit être corrigée immédiatement. La mondialisation est gérable et doit donc être gérée de manière à profiter à tous. Pour cela, la communauté internationale doit passer des paroles aux actes.

19. Le groupe des pays en développement sans littoral est reconnu par le système des Nations Unies comme étant l'un des groupes de pays les plus vulnérables et les plus défavorisés. Leur principal problème est qu'ils n'ont pas d'accès direct à la mer et sont donc éloignés des grands marchés internationaux. Leurs coûts de transport en transit étant élevés, leurs produits à l'exportation sont moins compétitifs. Les problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral ne datent pas d'aujourd'hui, et des efforts ont été faits afin de remédier à leur situation. Les actions concrètes en leur faveur restent cependant limitées et peu efficaces. Une réunion d'experts gouvernementaux a été institutionnalisée en 1993, afin d'examiner la question et d'y trouver des solutions. En 1995, l'Assemblée générale a adopté un projet de « Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs ».

20. L'examen des problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral devrait passer au niveau ministériel où des engagements politiques pourraient être pris. La République démocratique populaire lao soutient donc vivement la recommandation faite lors de la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux au sujet de l'organisation d'une réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit et demande à toutes les parties prenantes d'apporter leur appui et leur coopération à cette réunion et à ses activités préparatoires. Cette réunion devrait s'appuyer sur les expériences en matière de coopération dans le commerce de transit et les enseignements tirés des conférences mondiales. Les conclusions des différentes réunions sous-régionales tenues sur la question devraient être utilisées comme support pour l'élaboration des documents de référence des travaux préparatoires.

21. La question du commerce est directement liée aux problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral. La libéralisation du commerce a permis un es-

sor des exportations mais, étant depuis longtemps marginalisés, ces pays n'ont pas pu en profiter. Afin de permettre aux pays en développement sans littoral de s'intégrer dans le commerce mondial, il faut prendre des mesures de traitement préférentiel en leur faveur, et leur situation doit être examinée sérieusement à la Conférence ministérielle de l'OMC et à la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de mobiliser l'appui nécessaire pour régler ce problème. Il serait utile de prendre des mesures de facilitation du commerce efficaces et d'étendre le Système généralisé de préférences (SGP). Sachant que les pays en développement sans littoral sont défavorisés et qu'ils ne sont pas en mesure de satisfaire à ses critères, l'OMC devrait permettre à ces pays d'y entrer.

22. En matière de financement du développement, la Conférence internationale sur le financement du développement devrait examiner tous les aspects de la question d'une manière cohérente, et aboutir à une nouvelle conception de la mobilisation des ressources financières pour le développement, en tenant compte du rôle que joue le commerce en tant que principal mécanisme multidimensionnel en la matière et des besoins particuliers des pays vulnérables et défavorisés.

23. **M. Requeijo** (Cuba) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

24. Le représentant de Cuba souligne que malgré une croissance rapide du commerce, des finances, de l'information et de la technologie, la pauvreté, la marginalisation, l'insalubrité ne font qu'augmenter. En outre, l'aide publique au développement diminue, les prix des produits de base ne cessent de chuter et la dette extérieure atteint des niveaux insupportables.

25. La mondialisation a accentué les déséquilibres dans les relations économiques internationales. Les pays en développement restent marginalisés et ne bénéficient pas des avantages de la mondialisation. Le gouffre technologique entre les pays en développement et les pays développés ne cesse de se creuser. Une majorité écrasante des utilisateurs d'Internet, des abonnés à un service téléphone portable et des serveurs Internet sont situés dans les pays développés. Des millions de personnes, ignorant cette révolution technologique, vivent dans des conditions de pauvreté extrême, sans soins et sans éducation. Un tiers de la population mondiale reste privé d'électricité et des millions de person-

nes dans le monde n'ont toujours pas accès à des médicaments essentiels tels que la pénicilline.

26. La communauté internationale doit prendre des mesures décisives afin de remédier à cette situation et il est urgent que les pays en développement s'intègrent à l'économie mondiale de manière durable, cessent d'être des acteurs passifs et participent activement au processus de prise de décisions mondiales.

27. Face aux nouvelles réalités qu'impose la mondialisation, la question du financement du développement n'a jamais été aussi pertinente. La tenue de la Conférence internationale sur le financement du développement est une urgence pour tous les pays en développement. Elle devrait permettre d'accomplir des progrès dans le domaine des relations économiques internationales, d'associer utilement tous les acteurs, notamment les pays en développement, de mobiliser de nouvelles ressources adaptées aux besoins de ces pays et de relancer l'aide publique au développement.

28. L'examen de l'application des accords issus du Sommet de Rio constitue un défi majeur que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devront tenter de relever, de façon concertée et efficace. Les décisions adoptées à l'occasion de toutes les réunions sur l'environnement n'ont pas suffi pour faire face aux problèmes réels et urgents que pose le développement durable et qui ne cessent de s'aggraver, notamment dans les pays en développement. Cuba ne doute pas que le Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu en Afrique du Sud en 2002 adoptera des solutions concrètes à cet égard.

29. La quatrième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra prochainement devra aborder les principales préoccupations des pays en développement en vue de les intégrer réellement à la nouvelle économie mondiale ainsi qu'aux futures négociations commerciales multilatérales. Le représentant de Cuba espère que cette réunion débouchera sur l'adoption de mesures concrètes en faveur des pays en développement et que les pays développés respecteront leurs engagements pour ce qui est de leur octroyer un traitement particulier et différencié, notamment en ouvrant leurs marchés aux produits et secteurs qui intéressent particulièrement ces pays. Il fait remarquer que dans le cadre de la libéralisation commerciale tant prônée actuellement, on constate une prolifération de mesures économiques coercitives unilatérales dictées par des pays développés à des pays en développement à des fins purement poli-

tiques. Cuba est victime depuis plus de 40 ans d'un blocus économique, commercial et financier brutal imposé par le Gouvernement des États-Unis, renforcé par les lois Torricelli et Helms-Burton, dans le but d'obtenir la reddition du peuple cubain en l'affamant. Ces actes devraient être une fois de plus condamnés par la Deuxième Commission car ils constituent une violation flagrante des règles du droit international, notamment des principes qui régissent le commerce entre les nations.

30. Par ailleurs, compte tenu de la diminution régulière des ressources de base nécessaires aux fonds et programmes de l'Organisation des Nations Unies, il est opportun que la Deuxième Commission se penche sur l'examen triennal des activités opérationnelles entreprises par le système des Nations Unies, question que la délégation cubaine suivra avec un intérêt tout particulier. De nombreuses réformes ont été mises en oeuvre afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des fonds et des programmes et de les rendre plus attractifs pour les donateurs. Il est dorénavant nécessaire d'évaluer leurs incidences sur le terrain car Cuba est convaincue que ce processus permettra de stimuler les activités opérationnelles et de renforcer les fonds et programmes.

31. **M. Aho-Glele** (Bénin) déclare que sa délégation s'associe aux déclarations faites par la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et par le Bangladesh (au nom des pays les moins avancés).

32. S'agissant des questions économiques, financières et de développement, l'Organisation des Nations Unies consacre de plus en plus une attention soutenue aux difficultés de tous ordres que rencontre une partie de ses membres les plus vulnérables, à savoir les pays les moins avancés, les États du continent africain, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

33. Le Bénin est heureux de noter que divers programmes d'action ont été élaborés pour s'attaquer aux préoccupations spécifiques de ces pays. Toutefois ces programmes requièrent, au niveau du système des Nations Unies, des moyens adéquats et un système organisationnel adapté de coordination, de suivi, de mobilisation et d'acheminement de ces moyens.

34. Si la volonté politique garantissant les moyens adéquats est déjà, par principe, acquise et exprimée à travers les différents programmes d'action spécifiques,

c'est aux systèmes organisationnels y relatifs qu'il convient de s'atteler afin de mieux mettre en adéquation les ressources disponibles et les objectifs à la réalisation desquels elles sont destinées. En effet, par manque de système organisationnel adéquat, beaucoup de moyens ne sont pas mobilisés, un grand nombre de moyens disponibles sont mal gérés ou gaspillés et les programmes adoptés ne sont pas exécutés.

35. À cet égard, la délégation du Bénin se félicite des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui a adopté un nouveau mécanisme de mise en oeuvre, de suivi, de coordination et d'évaluation du programme d'action élaboré qui permettra, s'il est rigoureusement mis en place, un nouveau redimensionnement et une meilleure coordination des différentes interventions par rapport aux objectifs ciblés.

36. Le représentant du Bénin espère que le projet de création d'un bureau du Haut Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement aboutira. À ce sujet il se félicite de la décision de l'Union européenne d'endosser cette demande des pays les moins avancés formellement présentée par le Groupe des 77 et espère qu'elle recueillera une adhésion unanime.

37. **M. Kumalo** (Afrique du Sud) s'associe à la déclaration formulée par la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Faisant référence à l'attentat terroriste qui a frappé les États-Unis le 11 septembre, il réaffirme que le Gouvernement sud-africain est prêt à collaborer étroitement avec tous les organismes des Nations Unies dans la recherche concertée de moyens appropriés pour éliminer le terrorisme international. À cet égard et comme l'ont déjà souligné certaines délégations, il déclare qu'il est nécessaire d'analyser soigneusement les causes profondes du terrorisme, notamment le sous-développement et la pauvreté.

38. La délégation de l'Afrique du Sud a déjà fait observer lors du récent dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat que l'Afrique avait déjà examiné de façon approfondie les problèmes fondamentaux à la base des énormes disparités entre le Nord et le Sud pour ce qui est du développement, ainsi que de la persistance de la misère et

du sous-développement sur le continent africain. C'est ainsi qu'est née la nouvelle Initiative africaine qui a pour objectifs d'éliminer la pauvreté du continent et de placer les pays d'Afrique sur la voie de la croissance et du développement durables, facilitant aussi son intégration à la mondialisation. À cet égard, le représentant de l'Afrique du Sud souligne qu'il est important de promouvoir la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et une gestion rationnelle de l'économie ainsi que la coopération et l'intégration économique régionales dans l'optique du développement. Les responsables africains se sont engagés à oeuvrer individuellement et collectivement pour encourager ces principes dans leurs pays et leurs régions.

39. L'Afrique a également défini ses propres secteurs prioritaires pour la réalisation de ces objectifs, à savoir pallier les déficiences en termes d'infrastructure, notamment pour ce qui est des technologies de l'information et de la communication et du transfert de technologie, promouvoir le développement humain, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture, encourager le développement de l'agriculture, la diversification de la production et des exportations et accroître l'accès aux marchés ainsi que la mobilisation des ressources aux niveaux national et international.

40. Les pays d'Afrique ne pourront affronter ces enjeux sans le soutien de la communauté internationale. La nouvelle Initiative africaine a déjà reçu l'appui du G-8 et d'autres pays développés. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies l'ont également entérinée, notamment dans la déclaration ministérielle de haut niveau du Conseil économique et social et lors de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables. En examinant les besoins particuliers de l'Afrique, la Deuxième Commission ne devra pas perdre de vue que la nouvelle Initiative africaine constitue le cadre de référence de la mise en oeuvre et de l'évaluation de toutes les activités futures de l'Organisation des Nations Unies sur le continent.

41. Les thèmes qui seront abordés lors de la Conférence internationale sur le financement du développement sont également essentiels pour le développement des pays d'Afrique. La mobilisation de ressources supplémentaires, nationales et internationales, est indispensable pour atteindre des niveaux de croissance plus

élevés et pour lutter plus efficacement contre la pauvreté, tout comme les flux de capitaux privés et la stimulation du commerce qui permet d'attirer des capitaux étrangers, surtout dans les pays où les flux financiers internationaux sont rares. L'élimination des crêtes tarifaires et autres obstacles indirects au commerce des produits en provenance des pays en développement est le meilleur moyen d'aider ces pays à promouvoir eux-mêmes leur développement. L'Afrique du Sud espère que la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha pourra lancer un cycle de négociations commerciales qui tiendra compte de l'importance du commerce pour le développement.

42. La Conférence de Monterrey devrait jeter les bases d'une coopération internationale renforcée pour le développement et d'une nouvelle approche mondiale du financement du développement. Des questions telles que l'allègement de la dette extérieure et les flux d'investissements étrangers directs devront être envisagées sous un angle nouveau et la délégation d'Afrique du Sud est entièrement disposée à participer pleinement à la définition des paramètres et des priorités qui devraient constituer le fondement de ces nouvelles approches.

43. Le Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra en Afrique du Sud devrait également raviver l'engagement de la communauté internationale envers les objectifs du développement durable et envers l'intégration de politiques de développement économiquement et écologiquement rationnelles et équitables du point de vue social. Ainsi, il devrait contribuer de façon appréciable à la réalisation des objectifs du développement durable par les pays en développement et à leur démarginalisation. La pauvreté demeure l'une des plus graves menaces pour le développement durable, c'est pourquoi la Communauté de développement de l'Afrique australe a proposé le thème suivant pour le Sommet mondial : « Éliminer la pauvreté pour parvenir au développement durable ». En outre, à cette occasion, des initiatives spéciales devraient être prises dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de la biodiversité, de la sécurité alimentaire, de la désertification et de la dégradation des sols. Malgré les engagements pris à Rio en 1992 et lors d'autres conférences internationales, les ressources nécessaires aux pays en développement pour parvenir au développement durable restent insuffisantes. Il serait donc utile que le Sommet mondial se penche sur cette question ainsi que sur celle de la gestion du développement durable. Il devrait égale-

ment contribuer à la réalisation des objectifs du développement international et de ceux du Sommet du Millénaire. En outre, il devrait formuler une nouvelle approche de la gestion du développement durable. À cet égard, l'examen actuel de la gouvernance environnementale internationale aura un rôle important à jouer, notamment en ce qui concerne la nécessité d'améliorer l'efficacité et d'aborder les problèmes suscités par la duplication des structures.

44. Quant à la Deuxième Commission, elle accordera également une large place à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. La baisse des niveaux de l'aide publique au développement a érodé la base financière de ces activités, compromettant la capacité du système à aider les pays en développement. Toutefois, le représentant de l'Afrique du Sud se dit encouragé par les récentes déclarations formulées par certains pays développés qui se sont à nouveau engagés à atteindre les objectifs en matière d'APD dès que possible. Certes, les pays en développement ne doivent pas devenir tributaires de l'APD mais il convient de reconnaître son importance à court et à moyen terme ainsi que son rôle de catalyseur dans la mobilisation d'autres ressources en faveur du développement.

45. Ainsi, il devient encore plus urgent d'améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies chargés de questions multisectorielles. À cet effet, le renforcement du Groupe des Nations Unies pour le développement permettrait de contribuer à une approche coordonnée des activités de l'Organisation sur le terrain. Par ailleurs, la pleine participation des gouvernements des pays bénéficiant d'un programme à la formulation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement revêt également une importance vitale.

46. La lutte contre la pauvreté ne sera efficace que si des efforts réels sont déployés pour répondre aux besoins des pays les moins avancés. C'est pourquoi la délégation d'Afrique du Sud réaffirme son engagement envers une exécution intégrale et efficace du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés et s'efforcera de garantir la mise en oeuvre d'un suivi efficace sans lequel cet objectif ne pourra être réalisé.

47. **M. Olobo** (Ouganda) condamne les actes de terrorisme commis à l'encontre des États-Unis en particu-

lier et de la communauté internationale en général et espère que les auteurs de ce crime odieux seront punis.

48. La délégation de l'Ouganda s'associe également aux déclarations faites par les représentants de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77, du Bangladesh au nom des pays les moins avancés et de la République démocratique populaire lao au nom des pays en développement sans littoral.

49. L'Ouganda espère que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les consultations qui ont eu lieu à Genève sur le développement de l'Afrique ainsi que les prochaines conférences sur le financement du développement et sur le développement durable aideront à trouver une solution aux problèmes posés par l'élimination de la pauvreté, le fardeau de la dette extérieure, la diminution des flux de capitaux, la mobilisation de ressources financières, l'amélioration de l'accès aux marchés, la mondialisation et le développement.

50. L'économie mondiale montre actuellement des signes de faiblesses et dans plusieurs grands pays industrialisés on constate une baisse de la croissance, une augmentation du chômage, une diminution des dépenses d'investissement et de la production industrielle. Ces tendances auront certainement une incidence préjudiciable sur les pays en développement, réduisant leurs perspectives de développement et d'intégration dans l'économie mondiale, et il est indispensable que la communauté internationale déploie des efforts concertés pour trouver des solutions.

51. La délégation de l'Ouganda se félicite du rapport du Secrétaire général intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire » (A/56/326). Comme indiqué dans le rapport, des décisions difficiles et des réformes courageuses seront nécessaires, notamment en matière de politiques, de gouvernance transparente et responsable, de mobilisation de ressources supplémentaires, d'allègement de la dette et d'accès au marché pour les exportations. À cet égard, il convient d'accorder une attention prioritaire aux préoccupations particulières des pays les moins avancés et des pays d'Afrique.

52. L'Ouganda accueille avec satisfaction les engagements pris par la communauté internationale lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et espère qu'ils se concrétiseront par la mise en oeuvre du Programme d'action pour 2001-2010. Même si les pays les moins avancés sont respon-

sables au premier chef de leur développement, leurs efforts doivent être complétés par un soutien concret et appréciable de la part de la communauté internationale, dans un esprit de responsabilités partagées et de partenariats authentiques associant la société civile et le secteur privé. Il est indispensable de renforcer sensiblement les processus de suivi et de mise en oeuvre du Programme d'action pour garantir des résultats plus positifs d'ici à la fin de la décennie.

53. La dette extérieure reste l'un des obstacles majeurs au développement des pays en développement, à l'accélération de la croissance économique et à l'élimination de la pauvreté. L'allègement de la dette doit donc constituer l'un des objectifs prioritaires de la communauté internationale et l'Ouganda estime qu'il faut encore renforcer les efforts déployés dans ce sens. L'incapacité de certains des pays les plus endettés à générer une croissance et un développement soutenus est une des causes profondes du problème de l'endettement et il serait donc utile de l'aborder dans un contexte de développement plus large.

54. Bien que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ait eu des résultats très positifs pour les pays qui remplissaient les conditions requises pour un allègement de la dette, des problèmes persistent et il serait utile de les résoudre afin de maximiser les avantages de ces initiatives. Des financements doivent être trouvés pour mettre pleinement en oeuvre la nouvelle Initiative PPTE. L'allègement de la dette constitue un moyen de dégager des ressources pour l'investissement et l'élimination de la pauvreté, mais pour que cette mesure améliore véritablement la situation économique et sociale des pays les plus pauvres, elle doit s'accompagner de politiques économiques et budgétaires rationnelles à l'échelon national, soutenues par la société civile des pays concernés. Toutefois, l'annulation totale de la dette de tous les pays les moins avancés reste la meilleure solution à long terme.

55. La nouvelle Initiative africaine adoptée par l'Organisation de l'unité africaine devrait fournir une plate-forme plus concrète pour la promotion d'un cadre de développement plus solide pour la coopération entre l'Afrique et le reste du monde. En prenant pleinement en main leur destin, les pays d'Afrique devraient pouvoir établir un partenariat réellement viable avec le reste du monde.

56. L'Ouganda est d'avis que le commerce constitue un outil concret de mobilisation des ressources néces-

saires à la croissance et au développement. Les discussions sur les échanges commerciaux devraient rester largement axées sur le développement et la formulation des politiques commerciales à tous les niveaux devrait être complétée et coordonnée avec d'autres mesures dans les domaines de la finance, de l'investissement et de la coopération pour le développement. Il est indispensable d'élargir l'accès aux marchés pour les produits provenant des pays en développement et d'accorder une attention prioritaire aux problèmes qui préoccupent ces pays lors de la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha.

57. Le Sommet du Sud qui s'est tenu à La Havane en avril 2000, tout en soulignant qu'il est important de garantir un accès préférentiel à la technologie, a invité les pays en développement à exploiter collectivement leurs propres ressources tant scientifiques et technologiques qu'humaines. Compte tenu du rôle croissant des technologies de l'information et de la communication, la nécessité de combler le fossé numérique dans toutes les sphères des activités humaines a été considérée comme capitale pour le développement des pays en développement.

58. L'Ouganda espère que la Conférence internationale sur le financement du développement jouera un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté et l'élargissement de l'accès aux ressources financières, notamment en Afrique. L'évaluation pessimiste des perspectives économiques pour la décennie donnée par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales devrait inciter tous les pays à réexaminer leurs approches de la coopération internationale pour le développement.

59. **M. Kulyk** (Ukraine) dit que l'un des défis planétaires auxquels la communauté internationale se trouve confrontée à l'orée du nouveau siècle est de faire en sorte que tous puissent profiter des avantages de la mondialisation. On a pu constater ces dernières années que les processus liés à la mondialisation avaient de vastes répercussions sur la situation économique et sociale, en particulier dans les pays en transition. Par conséquent, la nécessité de trouver des solutions aux problèmes posés par la mondialisation impose une tâche difficile tant aux gouvernements qu'aux organisations internationales. Une des questions qui reste à régler est de savoir comment on pourrait mieux concilier les vues et les besoins de tous les pays pour mettre au point un nouveau système financier international qui réponde aux priorités de la croissance et du dévelop-

pement et permette de promouvoir l'équité économique et sociale. L'Organisation des Nations Unies a un rôle primordial à jouer à cet égard en organisant et en favorisant un dialogue sur les grandes orientations et la recherche d'un consensus entre les acteurs intéressés. Dans ce contexte, la délégation ukrainienne espère que la Conférence internationale sur le financement du développement contribuera à mobiliser les ressources internes et externes indispensables. Il importe donc de veiller à ce que toutes les parties concernées soient associées à ses préparatifs. Les documents finals adoptés par la Conférence devraient également tenir compte des différentes approches proposées pour le financement du développement, y compris celles qui sont adaptées à la situation particulière des pays en transition et offrent un plan réaliste pour la mobilisation de ressources financières.

60. La lutte contre la pauvreté est un autre problème aigu que la communauté internationale doit affronter à l'heure actuelle. Il touche tous les pays, même ceux qui sont prospères, et appellent une solution à l'échelle mondiale. Si l'on veut tirer pleinement parti des possibilités offertes par les forces du marché et des nouvelles technologies pour combler le fossé croissant entre riches et pauvres, un renforcement de la coopération et du dialogue international est nécessaire. À cet égard, l'ONU et ses États Membres doivent faire tout leur possible pour réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, notamment dans le domaine économique.

61. Au cours de la période 2000-2001, les pays en transition ont enregistré un redressement notable. À la suite de réformes radicales, ils ont, pour la plupart, créé les institutions de base d'une économie de marché et libéralisé leur marché intérieur et leur commerce extérieur. Néanmoins, nombre d'entre eux continuent de se heurter à des difficultés dans la restructuration de leur économie et la correction des déséquilibres macroéconomiques. Ces difficultés seront encore aggravées par le ralentissement de la croissance économique mondiale. Les améliorations enregistrées au niveau de la demande de consommation intérieure ne suffiront pas à compenser la baisse des investissements étrangers directs et des flux commerciaux. Pour l'Ukraine, les années 2000-2001 ont marqué un tournant dans la dynamique de son développement économique. Après une longue crise, le pays a enregistré une amélioration tangible dans les paramètres macroéconomiques. L'an prochain, le Gouvernement ukrainien prévoit de ren-

forcer la dimension sociale du budget de l'État. Aujourd'hui, sa principale tâche est de veiller à ce que la croissance économique ait un caractère durable et à ce que tous les citoyens puissent en recueillir les fruits. Il attache également une grande importance à l'adhésion de l'Ukraine à l'Organisation mondiale du commerce. De son côté, la communauté internationale devrait continuer d'appuyer les pays en transition dans les efforts qu'ils déploient pour promouvoir leur croissance économique, éliminer la pauvreté et résoudre leurs problèmes écologiques, plus précisément en améliorant l'accès aux marchés, en accroissant la transparence et la prévisibilité dans les relations commerciales, en réduisant les risques de protectionnisme et en donnant la possibilité de s'intégrer dans le contexte économique international. On ne saurait trop insister sur l'importance vitale de la non-discrimination dans les conditions d'accès.

62. Depuis le dernier examen triennal, des progrès ont été enregistrés dans le renforcement du mécanisme des activités opérationnelles des Nations Unies mais il reste encore beaucoup à faire. La communauté internationale devrait, en particulier, s'attacher à garantir l'efficacité des activités opérationnelles, à préserver la structure institutionnelle dynamique qui les caractérise et à améliorer la collaboration avec tous les acteurs du processus de développement au niveau national. Dans ce contexte, l'Ukraine tient à insister sur la nécessité de veiller à ce que le système des Nations Unies pour le développement soit mieux à même de répondre de manière appropriée et avec la souplesse voulue aux besoins des pays bénéficiaires, y compris les besoins particuliers des pays en transition. Dans ces derniers pays, les activités opérationnelles devraient mettre l'accent sur la promotion des réformes fondées sur le mécanisme du marché, y compris la promotion de l'esprit d'entreprise, la fourniture d'une assistance technique et d'avis dans le domaine du renforcement de l'infrastructure institutionnelle et des capacités nationales en matière de commerce, la viabilité des réformes macroéconomiques et l'accélération de l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale.

63. Bien que quinze années se soient écoulées depuis l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, les problèmes posés par la gestion des conséquences de cet accident restent aigus et font toujours gravement obstacle à la réalisation des objectifs du développement durable en Ukraine. Étant donné que ces conséquences ne seront pas éliminées avant longtemps, l'Organisation

des Nations Unies devrait continuer de coordonner les activités internationales qui visent à les atténuer et à les analyser.

64. Le Sommet mondial pour le développement durable devrait donner l'occasion de réaffirmer l'engagement des pays participants en faveur d'un développement durable fondé sur la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. L'Ukraine est prête à participer activement au processus préparatoire, reconnaissant la nécessité d'adopter des décisions pragmatiques axées sur la mise en oeuvre effective d'Action 21 et l'amélioration de la gouvernance mondiale en matière d'environnement. L'adoption des principaux éléments de l'Accord de Bonn ne peut qu'inciter les gouvernements à mener à bonne fin les longues négociations relatives à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. La septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pourrait forger un compromis sur les questions qui restent en suspens.

65. **M. Andino Salazar** (El Salvador), s'associant à la déclaration faite par la délégation iranienne au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les travaux de la Deuxième Commission s'ouvrent à une époque difficile où la communauté internationale se doit d'agir. Ainsi, dans le sillage du Sommet du Millénaire, la Commission a lancé les préparatifs de deux grands rendez-vous : la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable qui offriront l'occasion de remplir les objectifs de développement durable déjà énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

66. C'est avec ces objectifs en vue que El Salvador a participé au quinzième Sommet présidentiel du Groupe de Rio qui a reconnu que la région avait fait de gros efforts pour restructurer ses politiques économiques, souvent au prix de lourds sacrifices pour sa population, mais que la croissance économique avait diminué sous l'effet du ralentissement de l'économie mondiale. Pour faire face à cette conjoncture, les présidents ont adopté une décision à l'appui de la Conférence internationale sur le financement du développement qui réaffirme le rôle central qui revient à l'Organisation des Nations Unies dans la création d'une architecture économique mondiale propre à satisfaire aux priorités du développement et à assurer que tous les pays puissent équitablement bénéficier des avantages de la mondialisation.

67. Lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Huit, tenu à Gênes au mois de juin, El Salvador a eu l'occasion d'exprimer ses inquiétudes face aux graves problèmes que rencontrent les pays en développement pour faciliter leurs progrès dans un monde toujours plus interdépendant. À ce titre, l'expérience d'El Salvador ne diffère pas beaucoup de celle d'autres pays. Soucieux de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale, il a pris des mesures en faveur de la libre circulation du dollar, de l'ouverture des marchés, de l'investissement étranger, de l'intégration régionale et de la ratification des traités de libre-échange. Le Rapport mondial sur le développement humain 2001 du PNUD confirme que les réformes économiques engagées par El Salvador depuis 1989 ont permis entre autres de juguler l'inflation, de simplifier la fiscalité, de privatiser certaines activités économiques, de libéraliser les prix et les taux d'intérêt et d'éliminer un certain nombre de mesures protectionnistes. En parallèle, El Salvador a procédé à des réformes sociales et démocratiques qui ont permis de mieux consolider la paix et de transformer le pays en 10 ans. Selon le rapport, l'indicateur de développement humain d'El Salvador a augmenté de plus de 10 points avec un taux de croissance annuelle moyen de 4,5 % et un taux de croissance du PIB par tête de 2,4 %. L'inflation est passée de 24,5 % dans les années 80 à 2,5 % ces trois dernières années, les exportations ont triplé et la pauvreté a diminué de 18,2 points de pourcentage, passant de 65,7 % en 1991 à 47,5 % en 1999. Il reste pourtant beaucoup à faire : la pauvreté demeure, aggravée en particulier par les effets des tremblements de terre qui ont causé d'importants dégâts dans les infrastructures d'éducation, de santé et de logement et dans le secteur productif.

68. Certes, El Salvador, à l'instar des autres pays en développement, doit faire un gros effort pour stimuler sa croissance et créer un climat favorable à l'investissement car il lui incombe au premier chef de trouver des solutions aux formidables défis du développement, mais on n'insistera jamais assez sur le rôle joué par la coopération internationale. En effet, aucun effort de portée nationale n'aboutira si l'on ne tient pas compte des difficultés des pays en développement. À ce sujet, la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey permettra de définir la marche à suivre pour forger une nouvelle alliance mondiale propre à mobiliser des ressources en faveur du développement dans les conditions les plus favorables. El Salvador espère que cette conférence

permettra aussi de renforcer l'architecture financière mondiale afin que les pays en développement n'aient pas seulement des devoirs mais des droits dans un système international caractérisé par la mondialisation et l'interdépendance. À cet égard, El Salvador est favorable à l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations commerciales qui prendrait en compte les intérêts de tous les intervenants et il espère que les consensus nécessaires pourront être forgés pour une meilleure réussite de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Doha (Qatar) en novembre 2001.

69. El Salvador souhaite aussi manifester son appui aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable. Il y a pris part en accueillant une réunion sous-régionale pour la Mésio-Amérique au cours de laquelle les pays de la région se sont inquiétés des difficultés de mise en oeuvre d'Action 21 neuf ans après l'adoption de la Déclaration de Rio du fait en partie du manque de ressources financières et de transferts de technologie à des conditions préférentielles. El Salvador espère que l'examen Rio+10 ne donnera pas lieu à une renégociation des Accords de Rio mais à un constat des difficultés d'application d'Action 21 suivant le principe de la responsabilité commune mais différenciée.

70. **M. Vencel** (Slovaquie) dit que sa délégation s'est associée à la déclaration faite par le représentant de la Belgique au nom de l'Union européenne mais qu'elle souhaite ajouter quelques observations.

71. L'élimination de la pauvreté et la réduction de la vulnérabilité sont des problèmes importants qui touchent à la plupart des aspects du développement. Les pauvres sont particulièrement vulnérables face à la dégradation de l'environnement, aux catastrophes naturelles et aux maladies. La pauvreté sévit également dans les pays riches et elle engendre le fanatisme et le terrorisme. La communauté internationale a donc le devoir impérieux de lutter contre deux menaces qui planent sur le développement et la sécurité commune à notre époque : celles de la pauvreté et du VIH/sida. Les gouvernements eux-mêmes doivent jouer un rôle moteur dans la mise en oeuvre d'une politique qui englobe les facteurs économiques et sociaux influant sur le développement. La bonne gouvernance revêt une importance cruciale dans une action efficace centrée sur les causes de la pauvreté. Il convient de respecter les droits de l'homme, de mettre en place un cadre juridique adéquat, d'appliquer des politiques macroéconomiques rationnelles, de lutter contre la corruption et de

renforcer les capacités humaines et institutionnelles, à la fois sur le plan national et sur la base d'une coopération internationale.

72. Parallèlement, la communauté internationale doit faire un effort plus soutenu pour créer un contexte économique international favorable. Il faudrait réformer le système commercial multilatéral pour qu'il soit plus ouvert, plus équitable et non discriminatoire. La CNUCED joue un rôle irremplaçable à cet égard dans le cadre du système des Nations Unies. La Slovaquie fait partie des membres fondateurs de l'Organisation mondiale du commerce et sa politique commerciale respecte scrupuleusement les règles et les principes de l'OMC. Elle est fermement convaincue que le prochain cycle de négociations commerciales multilatérales comportera un ordre du jour qui tiendra clairement compte des intérêts des pays les plus démunis.

73. La coopération économique régionale a une importance considérable pour la Slovaquie. Elle appuie activement l'action menée par les organismes régionaux opérant dans le cadre du système des Nations Unies, notamment la Commission économique pour l'Europe, et par des entités extérieures telles que l'Initiative centre-européenne.

74. Il est dans l'intérêt de tous de promouvoir la stabilité du système financier international à long terme et de renforcer les capacités institutionnelles de tous les pays dans le domaine de la finance. Le renforcement et la protection des systèmes bancaires nationaux peuvent jouer un rôle crucial dans la mobilisation de ressources internes pour des investissements et des projets de développement. La Slovaquie a bon espoir que les préparatifs de la Conférence sur le financement du développement contribueront à la réalisation des objectifs et des stratégies qui ont été convenus au niveau international pour le développement durable lors du Sommet du Millénaire. Certains pays en transition doivent faire face à des problèmes économiques et sociaux chroniques, qui sont essentiellement liés au sous-développement. La conférence susmentionnée offrira une excellente occasion pour dégager les facteurs déterminants dans le développement économique et la lutte contre la pauvreté. Il faudrait s'attacher à accroître l'efficacité de l'assistance. Compte tenu de la disparité des niveaux de développement et de la diversité des problèmes liés au développement, il convient d'adapter l'aide publique et les allègements de la dette aux besoins et aux situations spécifiques des différents pays.

75. Les processus de suivi des conférences mondiales tiennent une place importante dans les efforts qui visent à donner plus de poids à l'action menée non seulement par l'Assemblée générale mais par l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. À cet égard, la Slovaquie se félicite de l'adoption de la résolution qui confie au Conseil économique et social la responsabilité d'évaluer et de coordonner régulièrement l'application des programmes d'action des grandes conférences des Nations Unies. La société civile, et plus particulièrement les organisations non gouvernementales, sont des partenaires importants. Il est donc essentiel de veiller à ce que les ONG puissent participer pleinement aux travaux des sessions extraordinaires.

76. La Slovaquie participera activement à la préparation du Sommet mondial pour le développement durable. Elle est consciente que la notion de développement durable prend une importance croissante dans le contexte des Nations Unies et reste attachée aux principes de la Déclaration de Rio et d'Action 21. Elle souhaiterait que les travaux menés dans le cadre des conventions relatives à l'environnement soient mieux coordonnés, avec la participation du PNUE.

77. **Mme Raguz** (Croatie), se référant au panorama de l'économie mondiale présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, dit que la nature dynamique de l'économie internationale continue, à l'évidence, d'avoir des répercussions sur les conditions de vie des populations du monde entier. Elle ne sont pas toujours celles que l'on avait prévues ou souhaitées mais sont néanmoins bien visibles. Les nouvelles manifestations de vulnérabilité qui sont le produit de la mondialisation devraient être un sujet de préoccupation pour tous. Le Sommet du Millénaire et les engagements inscrits dans la déclaration connexe ont donné à la communauté internationale l'occasion de faire un bilan et de tracer des voies pour l'avenir. Il s'agit à présent de traduire ces programmes et stratégies en actions concrètes. Les moyens à mettre en oeuvre doivent néanmoins être réévalués à la lumière des problématiques actuelles et nouvelles. On peut craindre que les événements tragiques du 11 septembre ne provoquent une nouvelle forme d'instabilité dans l'économie mondiale, marquée par des politiques isolationnistes avec les conséquences désastreuses que cela entraînerait pour les pays en développement. Néanmoins, ces événements ne pourront pas à eux seuls enrayer le processus de mondialisation en cours. Le

Sommet du Millénaire et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ont bien montré que les disparités entre pays riches et pauvres s'accroissent et que l'extrême pauvreté était l'un des défis les plus urgents du XXI^e siècle.

78. Le souci d'enrayer la marginalisation des pays en développement, de promouvoir dans ces pays une croissance économique soutenue et un développement durable et de faciliter leur intégration à l'économie mondiale a conduit la communauté internationale à rechercher des arrangements intégrés et équilibrés à l'échelle mondiale. Grâce à sa vocation universelle, l'Organisation des Nations Unies est susceptible de jouer un rôle central dans la conduite d'une action internationale adaptée à un contexte qui évolue constamment en forgeant le consensus nécessaire à la mise en oeuvre de réformes concrètes. Mais il faudrait encore renforcer la coopération avec les autres organisations internationales et régionales sans hiérarchisation. La proposition préconisant une meilleure prise en compte de la dimension régionale dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies constitue un pas dans la bonne direction.

79. La réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire donnera un nouvel élan à la coopération entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods. Par ailleurs, la Croatie continuera d'appuyer les efforts déployés par le Conseil pour collaborer avec d'autres institutions internationales comme l'Organisation mondiale du commerce et assurer une plus grande ouverture sur la société civile et le secteur privé. Les atouts spécifiques des commissions techniques du Conseil devraient également être exploités au maximum, tout comme ceux de la CNUCED. À cet égard, la Croatie estime que la décision de procéder à une réévaluation complète des méthodes de travail du Conseil à sa prochaine session de fond est tout à fait opportune.

80. Pour la Croatie, comme pour de nombreux autres pays, la mondialisation a été un stimulus qui l'a encouragée à fixer des priorités politiques et à faire de l'adhésion à diverses organisations internationales ou régionales qui s'occupent de questions économiques, commerciales, politiques ou de questions relatives à la sécurité un objectif essentiel. Parmi les initiatives importantes qui ont été prises à cet égard, on peut mentionner l'admission à l'OMC en 2000 et l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, ou encore les négociations

relatives à l'adhésion à la Zone de libre-échange de l'Europe centrale. Grâce à ces mesures et à d'autres initiatives, la Croatie aura libéralisé 80 % de son commerce international au début de l'an prochain.

81. La pleine intégration à l'économie mondiale suppose, entre autres choses, une poursuite des investissements, aussi bien les investissements étrangers directs que les flux d'aide publique au développement (APD). Les investissements étrangers directs ne devraient pas être considérés comme un substitut de l'APD. Ils obéissent à des motivations différentes et visent des objectifs différents. Parallèlement, le système commercial multilatéral continue de se développer. La Croatie espère que l'engagement renouvelé pris en faveur de la mise en place d'un système commercial transparent, équitable et réglementé n'est pas seulement un exercice de rhétorique et que la dynamique axée sur des actions concrètes sera relancée à l'occasion de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC.

82. La mise au point d'un programme d'action collective pour la mobilisation de ressources exigera un effort particulier lors de la Conférence internationale sur le financement du développement. Si l'on veut réussir, il faudra s'attacher à établir des partenariats véritables fondés sur des principes équitables et transparents, avec la participation de toutes les parties intéressées. La mobilisation des femmes dans le développement et leur accès aux ressources financières devraient également recevoir l'attention voulue.

83. Les technologies de l'information et de la communication peuvent être un instrument très efficace au service du développement et de la démarginalisation mais leur utilisation ne doit pas porter atteinte aux principes régissant le développement durable et la protection de l'environnement.

84. Enfin, la communauté internationale aura une tâche importante à accomplir dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, à savoir réaffirmer au niveau politique le plus élevé son attachement à la collaboration Nord-Sud pour accélérer la mise en oeuvre d'Action 21.

85. **Mme Durrant** (Jamaïque), prenant la parole au nom des États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et s'associant à la déclaration faite par la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Samoa au nom de l'Alliance des petits États insulaires, souhaite axer sa participation au

débat général sur les problèmes économiques revêtant une importance cruciale pour la région des Caraïbes.

86. Les États de la CARICOM se sont félicités de la tenue du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat. Le thème choisi, « S'adapter à la mondialisation : faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale » était particulièrement pertinent car il a permis de souligner la nécessité de stimuler la croissance dans les pays en développement alors même que la prospérité et le bien-être des pays du Nord et du Sud sont étroitement imbriqués.

87. Quoi qu'en disent ses plus ardents défenseurs, la mondialisation a suivi une trajectoire inégale, surtout dans les pays en développement. S'ils n'ignorent rien des formidables perspectives qui leur sont offertes, s'agissant en particulier de l'accélération des échanges et des flux d'investissement, les pays des Caraïbes savent aussi que la mondialisation génère autant d'inconvénients que d'avantages. Certains pays ont connu la croissance et l'expansion, d'autres non. Les inégalités de revenus se sont accentuées au sein des pays et d'un pays à l'autre. Le chômage s'est aggravé dans de nombreux cas et l'écart entre pays développés et en développement s'est rapidement creusé ces dernières années. Bon nombre de pays en développement se trouvent en difficulté car ils consacrent la plupart de leurs recettes au service de la dette au détriment de secteurs d'une importance vitale pour le développement comme la santé, l'éducation et les infrastructures. Ainsi, si l'on veut que le processus de la mondialisation profite à la majorité, il faut mettre en place un nouveau régime de gouvernance économique qui assure à tous les pays du monde une part équitable des avantages qu'elle procure.

88. À l'Assemblée du Millénaire, la communauté internationale avait posé les bases d'un programme de développement à dimension humaine propre à améliorer la qualité de vie du plus grand nombre, et en particulier des pauvres. Depuis, les participants à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ont réaffirmé les engagements pris en faveur de l'élimination de la pauvreté extrême et le moment est venu de les concrétiser.

89. Les États de la CARICOM mettent beaucoup d'espoir dans la contribution que la prochaine Conférence internationale sur le financement du développe-

ment peut apporter à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale : ils attendent d'elle qu'elle examine globalement les problèmes nationaux, internationaux et systémiques du financement du développement sous l'angle de la mondialisation et de l'interdépendance et aborde la question de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs fixés par l'Assemblée du Millénaire à l'horizon 2015. Les grands thèmes retenus par le Comité préparatoire de la Conférence et le contenu général des recommandations formulées par le facilitateur dans son premier projet vont dans le bon sens.

90. S'il incombe aux gouvernements d'établir des politiques publiques de mobilisation de ressources, il est indispensable que des filets de sécurité soient mis en place pour atténuer les effets des réformes économiques sur les pays tenus le plus à l'écart de l'économie mondiale. À cet égard, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/56/1), « il est tout aussi indispensable, quand on lutte contre la pauvreté, de veiller à l'égalité entre les sexes et à l'émancipation des femmes » et il convient de féliciter les fonds, programmes et organismes qui se sont attachés à renforcer les moyens économiques des femmes, leurs droits et leur pouvoir de négociation et à renforcer les moyens dont disposent les pouvoirs publics pour piloter la transition économique sans marginaliser les femmes pauvres. Certes, jusqu'ici, l'aide publique au développement (APD) a souvent permis de combler l'écart, mais entre 1999 et 2000, l'APD émanant des pays de l'OCDE a diminué de 6 % et les prévisions sont trop floues pour assurer la fiabilité de cette source de financement à long terme. C'est pourquoi il est particulièrement important de constituer des partenariats opérants entre les institutions de Bretton Woods, les banques régionales de développement et les organismes de développement des Nations Unies pour améliorer l'efficacité des services offerts aux pays en développement.

91. Deux grands thèmes méritent d'être examinés de près dans le cadre du débat sur le développement, à savoir le commerce et l'allègement de la dette : pour ce qui est du commerce, les pays de taille modeste sur le plan économique, comme les pays des Caraïbes, sont tributaires de termes de l'échange équitables, aussi les négociations multilatérales futures devront-elles s'attaquer aux inégalités et aux disparités. À l'OMC, tout cycle de négociation en faveur du développement devrait viser à éliminer les politiques qui entravent les

exportations de produits agricoles et de produits manufacturés à fort coefficient de main-d'oeuvre des pays en développement. De même, il convient d'appliquer un traitement spécial et différencié aux pays les plus vulnérables pour assurer leur survie dans l'architecture mondiale du commerce et de la finance. Ces initiatives devraient être à l'ordre du jour de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Doha (Qatar).

92. Le fardeau de la dette, quant à lui, empêche les pays en développement et les pays en transition de réduire la pauvreté et d'atteindre leurs objectifs de développement. Il est donc particulièrement urgent de mettre en oeuvre l'Initiative PPTE sans compromettre pour autant les flux d'APD et d'aider les pays à atteindre le développement économique et social souhaité. Les créanciers bilatéraux et multilatéraux doivent rapidement se joindre à cet effort qui doit bénéficier en priorité aux plus pauvres sans oublier les pays à revenu intermédiaire.

93. Ce nouvel élan en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable devra unir en un même combat les gouvernements, les acteurs locaux, le secteur privé et les représentants des communautés avec l'appui indispensable du système des Nations Unies.

94. **M. Lee** (République de Corée) se félicite de la reprise des travaux de l'Assemblée générale interrompus par l'effroyable attaque terroriste dont le pays hôte a été la cible le 11 septembre et déclare que son pays s'est fermement engagé à joindre ses efforts à ceux de la communauté internationale pour combattre le terrorisme dans le monde.

95. Abordant pour commencer la question de l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, l'orateur dit que le ralentissement actuel, qui tient pour une large part au volume excessif des investissements et des stocks des secteurs manufacturiers, fait que les pays développés importent moins, limitant d'autant les perspectives d'exportation des pays en développement. Comme la mondialisation intensifie l'interdépendance des économies, elle exerce une profonde influence sur le développement, surtout dans les pays les plus vulnérables.

96. Bien que la mondialisation offre beaucoup d'avantages, elle a également des conséquences négatives comme la marginalisation des pays en développement, la transmission des maladies au-delà des fron-

tières, le blanchiment de l'argent et la criminalité internationale organisée. La crise financière asiatique a également démontré l'effet de contagion au détriment des économies émergentes et il faut également s'inquiéter des activités illégales liées à l'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC).

97. Face à cet éventail de problèmes, les gouvernements ont un rôle capital à jouer en fournissant un cadre propre à prévenir ou à éliminer les effets indésirables de la mondialisation dont les principaux éléments sont les règles du droit, la démocratie, les droits de l'homme et les mécanismes du marché. Il est encourageant à cet égard de constater que les pays en développement sont nombreux à prendre des mesures anticipées pour améliorer la gestion de leurs affaires publiques. Les organismes internationaux, dont ceux du système des Nations Unies, doivent coordonner plus efficacement leur action dans ce domaine avec les autres intervenants. En effet, compte tenu de l'imbrication croissante liée à la mondialisation, il convient d'appliquer des solutions globales et participatives et de renforcer les partenariats entre les principaux acteurs, donateurs, bénéficiaires et secteurs public et privé, à l'image du « Pacte mondial » dont le Secrétaire général a pris récemment l'initiative.

98. La République de Corée attache une grande importance à l'issue de la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Monterrey en 2002. Étant donné l'ampleur des ressources à mobiliser en faveur de la croissance économique et du développement, les préparatifs de la conférence doivent prendre un tour concret, évitant les grands mots et les vaines promesses.

99. L'application d'Action 21 a offert un terrain commun pour la poursuite des objectifs de développement : il faut donc espérer que le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg offrira le cadre nécessaire à l'examen des progrès accomplis depuis Rio et à la définition d'une stratégie pour l'avenir. La République de Corée envisage d'apporter une contribution au fonds d'affectation spéciale qui permettra à des pays en développement de participer à ce processus.

100. La nouvelle société du savoir engendrée par les technologies de l'information et de la communication offre des perspectives et des défis multiples. La révolution informatique est à double tranchant, surtout du

point de vue de la fracture numérique qui compromet les possibilités de croissance des pays en développement. Pour remédier à cette situation, il faudra adopter des politiques courageuses de valorisation des ressources humaines et de renforcement des capacités institutionnelles, d'où l'intérêt de la création du Groupe d'étude sur les TIC et de la décision prise par l'UIT de tenir un sommet mondial sur la société de l'information.

101. En dépit de ses difficultés économiques récentes, la République de Corée tient à s'associer à l'effort de coopération en faveur du développement : elle est fermement déterminée à renforcer sa coopération avec les pays en développement en augmentant progressivement l'aide publique au développement qu'elle leur consacre. Pour ce qui est de l'élargissement des marchés, elle a supprimé les droits qui frappaient 80 produits de base exportés majoritairement par les PMA. Elle a apporté sa contribution à plusieurs dispositifs mis en place par les institutions de Bretton Woods comme le Fonds fiduciaire en faveur des PPTE.

102. **Mme Leone** (Sainte-Lucie), après avoir présenté ses condoléances à toutes les familles touchées par la tragédie du 11 septembre, s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des 77 et de la Chine, des petits États insulaires en développement et de la Communauté des Caraïbes.

103. L'oratrice rappelle que déjà, à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, elle avait affirmé que ce qui menaçait le plus la paix et la démocratie dans le monde, c'étaient les déséquilibres et les inégalités systémiques de l'économie mondiale et les institutions qui en régissaient le fonctionnement, et que si l'on ne mettait pas un frein à cette situation explosive, on s'exposerait à de nouvelles tensions. Précédemment, à la cinquante-quatrième session, elle avait également dit qu'il ne fallait pas se laisser séduire par les grands discours sur le partenariat quand la logique implacable de la mondialisation était de décimer, de marginaliser et d'éliminer, et que les pays en développement devaient unir leurs forces pour s'assurer que la grande vague de la libéralisation ne les emporte, et oeuvrer pour plus de justice et de solidarité afin qu'à l'aube d'un nouveau millénaire, il soit désormais tenu compte des besoins et des intérêts de tous.

104. Ces déclarations n'ont rien perdu de leur actualité et le monde voit s'accomplir plus tôt que prévu les prédictions qu'elles contenaient. Déjà, à l'époque,

Sainte-Lucie souffrait des répercussions négatives de la mondialisation et de la libéralisation du commerce, et elle avait averti les autres pays qu'un sort analogue les attendait s'ils ne corrigeaient pas radicalement et de toute urgence les failles inhérentes aux idéologies et aux théories économiques en vigueur. Ainsi, on a demandé aux pays en développement de libéraliser leur économie et de s'intégrer : ils sont tellement intégrés désormais, tellement liés au sort d'une certaine économie, que leur destin en dépend complètement, sans qu'ils puissent influencer sur ses politiques. On leur a demandé de créer un environnement favorable pour les flux de capitaux, or les flux d'investissements étrangers directs (IED) vers les pays en développement ne cessent de reculer, et doivent diminuer encore de 6 % en 2001, d'autant plus que le climat est plus incertain dans les pays développés, les risques plus grands et les rendements d'investissement plus faibles. On a promis de gros volumes d'assistance, or l'aide publique au développement (APD) a diminué. On a recommandé aux pays en développement de s'appuyer sur le secteur privé déréglementé, plutôt que sur les politiques et les interventions publiques, or l'activité philanthropique des sociétés privées a toutes les raisons de se resserrer.

105. L'un des derniers rapports économiques publiés à Genève, intitulé « *Global Economic Trends and Prospects* » (UNCTAD/GDS/Misc.21) illustre de manière saisissante que tout ce qui a été dit aux pays en développement est contredit par les données objectives. On y apprend en particulier que faute d'un effort global concerté, le ralentissement de l'économie des États-Unis produira une récession cyclique synchrone dans le monde; qu'à la veille des événements du 11 septembre, la conjoncture économique mondiale s'était déjà détériorée, et que pour la première fois depuis la fin des années 70, la majeure partie du globe enregistrait une perte de croissance, du fait que les gros pays industrialisés exportaient leur récession par la voie du commerce et de la finance. Le rapport dit aussi que selon les premières estimations, le monde en développement devrait enregistrer une baisse de croissance en volume de ses exportations en 2001 et que les prévisions de croissance étaient en baisse avant même l'attaque terroriste : le taux de croissance du commerce mondial devrait s'établir à 4 % contre 12 % en 2000 et le volume mondial des importations et des exportations aura du mal à résister à la baisse des cours des matières premières et des prix des produits manufacturés. Le rapport conclut que l'avenir de l'économie mondiale ne doit pas dépendre de la réaction des États-Unis aux

événements récents et que les décideurs du monde entier ne doivent plus avoir pour mot d'ordre de « vaquer aux affaires courantes », que le monde prend conscience du fait que les marchés financiers déréglementés peuvent aller contre l'intérêt collectif en canalisant des ressources au service de la terreur, et que les pays développés et les pays en développement doivent avoir pour objectif commun de trouver des moyens constructifs de gérer plus rationnellement les marchés financiers dans l'intérêt de tous.

106. En 2000, le Gouvernement de Sainte-Lucie a dénoncé le changement de direction que les pays développés étaient en train d'imprimer à l'ONU en faveur du maintien de la paix et de l'aide humanitaire. Il a déclaré clairement que l'ONU devait concentrer son effort sur le développement qui est un facteur de premier plan pour éliminer la pauvreté et prévenir la guerre. Le moment est venu de faire un examen de conscience et de se demander si la conduite adoptée à ce jour est responsable de l'horreur de la pauvreté qui est le lot de la plupart des peuples en développement. On ne peut pas continuer à promouvoir l'incertitude et le déclin économique en mettant l'accent sur la gestion anticipée des conflits plutôt que sur le développement, comme le prouve la répartition des crédits budgétaires de l'Organisation. L'ONU doit accomplir sa mission au service du développement si elle veut conserver son utilité et sa pertinence pour tous les peuples menacés par le chaos économique. Comme le dit le rapport, on ne pourra pas se contenter de vaquer aux affaires courantes et de laisser déferler une nouvelle vague de sous-développement sans s'inquiéter de l'application équitable et cohérente des négociations d'Uruguay. Il faut appliquer un traitement spécial et différencié aux pays en développement et leur fournir une assistance technique, rétablir le service des sociétés transnationales au Secrétariat de l'ONU et régulariser les relations entre l'OMC et le système des Nations Unies.

107. En effet, tant que ces aspects fondamentaux ne seront pas pris en compte, on perpétuera le système injuste en vigueur qui a pour corollaires l'aggravation de la pauvreté, la violence et la mort. Face aux menaces qu'elle a décrites en introduction, la représentante de Sainte-Lucie affirme sa volonté de travailler avec les autres délégations au service des objectifs de la Charte, à savoir améliorer le bien-être de tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement.

108. **M. Ling** (Biélorus) note que les travaux de la Deuxième Commission à la session en cours présentent

une particularité : ils s'inscrivent dans le contexte de la préparation d'une série de manifestations internationales importantes dans le domaine du développement. Il s'agit essentiellement de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable. La complémentarité et l'interdépendance des ordres du jour de ces conférences ne suscitent guère de doutes. On est en droit d'espérer que ces réunions contribueront à créer une base concrète pour la réalisation des objectifs convenus dans le domaine du développement, tels qu'ils figurent dans les documents adoptés par les grandes conférences des Nations Unies et ont été réaffirmés dans la Déclaration du Millénaire. Mais il est évident que la réalisation de ces objectifs est impensable si l'on ne dispose pas de ressources financières stables, suffisantes et prévisibles. La Conférence internationale sur le financement du développement a un rôle particulier et spécifique à jouer à cet égard. Pour la première fois, l'Organisation des Nations Unies, coordonnant les liens de partenariat établis entre les gouvernements, les institutions de Bretton Woods, le secteur privé et la société civile, aura véritablement la possibilité de contribuer à la réalisation d'un nouveau consensus sur les questions de principe liées à la mobilisation de ressources financières aux fins du développement. Le Biélorus note avec satisfaction que, dans le cadre des préparatifs de la Conférence, on examine actuellement une série de propositions et de recommandations concrètes relatives à la recherche de nouvelles sources de financement qui sont extrêmement intéressantes et il est prêt à participer activement aux travaux correspondants.

109. La recherche de nouveaux moyens de financement pour les objectifs du développement ne doit pas faire perdre de vue les mécanismes et accords existants, qui n'ont pas été entièrement exploités. Dans ce contexte, la politique en matière de commerce extérieur joue un rôle capital. Le Biélorus souscrit sans réserve à l'une des recommandations que le Secrétaire général a faites au Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement et dans laquelle il souligne que l'élargissement de l'accès des pays en développement et des pays en transition aux marchés pour la commercialisation de leurs produits d'exportation peut produire des résultats plus significatifs que l'action d'une assistance financière directe, à condition que l'on s'efforce parallèlement de développer leur potentiel de production. Cette recommandation

revêt une importance particulière pour un pays comme le Bélarus qui a une économie extrêmement ouverte, très largement axée sur les exportations. Le Bélarus espère sincèrement que la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC pourra trouver des solutions pour assurer l'application intégrale des décisions du Cycle de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et jeter les bases d'une nouvelle série de négociations, centrées sur le développement.

110. La conjonction des résultats positifs des réunions susmentionnées organisées par l'OMC et l'ONU devrait fournir une base solide pour la préparation du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu à Johannesburg en 2002. La communauté internationale a élaboré un nombre suffisant de mécanismes et d'instruments dans le domaine du développement durable mais leur efficacité a été souvent insuffisante jusqu'à présent, notamment parce que l'on ne disposait pas de ressources adéquates pour le financement des activités correspondantes. Il est donc extrêmement important d'inclure les questions relatives au financement parmi les priorités, avec la problématique du transfert de technologie, pour la poursuite des préparatifs du Sommet de Johannesburg.

111. **M. Kyazze** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), après s'être associé aux observations faites par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales à propos des attentats terroristes du 11 septembre, dit que l'UNESCO suit traditionnellement de très près les délibérations de la Deuxième Commission car elles touchent un certain nombre de questions intersectorielles étroitement liées au mandat de cette organisation, notamment la communication, la science et de nombreux aspects du développement durable, tels que la mise en valeur des ressources humaines. Elle est donc d'autant plus motivée, en tant qu'institution spécialisée, pour participer intensivement aux travaux de la Commission. D'ailleurs, le Secrétaire général a indiqué dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/56/1) que l'UNESCO était membre du Groupe des Nations Unies pour le développement et, de ce fait, bien mieux placée pour contribuer à une action en faveur du développement à l'échelle du système, non seulement en ce qui concerne les activités opérationnelles et les engagements connexes, mais aussi s'agissant des aspects moins spectaculaires, mais tout aussi vitaux, du développement, tels que la culture dans le développement.

112. L'UNESCO se réjouit à la perspective de pouvoir participer aux débats et donner des conseils aux membres de la Commission, lors de consultations officielles, dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Elle espère que la Commission poursuivra ses travaux visant à intégrer la contribution des institutions spécialisées dans les activités générales du système des Nations Unies, notamment s'agissant de la science et de la technique, domaine pour lequel l'UNESCO est investie d'une mission particulière, même si les débats sur cette question ont tendance à être focalisés sur la Commission de la science et de la technique au service du développement. L'UNESCO porte également un vif intérêt au Programme solaire mondial. Elle s'engage à maintenir son appui à ce programme et compte sur un soutien analogue de la part de la Commission. Pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté, la stratégie de l'UNESCO est intimement liée à ses programmes en faveur de l'éducation pour tous, que la Commission est invitée à garder présents à l'esprit.

113. S'agissant des pays les moins avancés, l'Assemblée générale et plus particulièrement la Deuxième Commission doivent oeuvrer à la mise en oeuvre du Plan d'action adopté par la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ce qui est une tâche extrêmement difficile. Pour sa part, l'UNESCO estime que la mise en valeur des ressources humaines des PMA, notamment par l'éducation et la formation, peut être utile dans cette optique. Il faut accroître considérablement les investissements dans la mise en valeur des ressources humaines.

114. Lorsqu'il a pris la parole lors de la session extraordinaire que le Conseil économique et social a consacrée au développement durable de l'Afrique, le Directeur général de l'UNESCO a déclaré que, dans le monde complexe où nous vivons, la prise des décisions devait reposer sur des bases scientifiques solides. L'UNESCO possède des atouts spécifiques du fait qu'elle réunit les sciences naturelles et les sciences humaines sous un même toit. En conséquence, l'orateur invite les membres de la Commission à ne pas perdre de vue que cette organisation est disposée à jouer son rôle dans l'action que le système des Nations Unies mène à l'échelle mondiale pour assurer la réalisation d'un développement humain équilibré et durable.

La séance est levée à 12 h 55.